



syndical mixte des transports en commun

## Conseil syndical du 23 mars 2023

**Monsieur Roland JACQUEMIN**  
Président

### Délibération n° 08

**Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 02 février 2023**

#### Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

<b>Date de la convocation</b>	<b>16 mars 2023</b>	<b>Présents</b>
<b>Observation :</b>		Mesdames, Messieurs GBCA (770 voix) : Titulaires : Jacquemin, Aymonier, Guyod, Jager, Kneip, Moutarlier, Picard, – Suppléant : Meslot, RBFC (70 voix) : CCST (120 voix) : Titulaires : Hottlet, Rouse - Suppléant : Racine CCVS (0 voix) :
<b>Nombre de voix</b>	<b>960</b>	<b>Procurations</b>
<b>-Nombre de voix pour</b>	<b>960</b>	De M Bonnin (GBCA) à M Picard (GBCA)
<b>-Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	De Mme Chekouat (GBCA) à M Kneip (GBCA)
<b>-Abstentions</b>	<b>0</b>	De M Constantakatos (GBCA) à M Guyod (GBCA)
<b>Délibération adoptée à</b>	<b>l'unanimité des votants</b>	De M Rousseau (GBCA) à M Moutarlier (GBCA)
		De M Oternaud (RBFC) à M Jacquemin (GBCA)
		De Mme Bequillard (CCST) à M Meslot (GBCA)

Le Conseil Syndical s'est réuni le jeudi 02 février 2023 à 12h15.

Date de la convocation : 26 janvier 2023.

#### Présents

Mesdames, Messieurs, Jacquemin, Aymonier, Bonin, Bonnans-Weber, Chekouat, Guyod, Jager, Kneip, Moutarlier, Picard, Rousseau, Oternaud, Ternant, Hottlet, Coddet, Mammar, Cabrol, Castaldi, Meslot, Racine.

#### Procurations

De M Constantakatos à M Guyod  
De M Rouse à M Meslot

De Mme Janiaud-Larcher à M Hottlet

#### Excusés

Mesdames, Messieurs, Gilbert, Crepin, Ivoll, Koeberle, Regnaud, Iannicelli, Bequillard.

#### Observations

Délibération n° 03 Arrivée de Mmes Mammar, Ternant, Chekouat et M Oternaud

## Sous la présidence de Monsieur le Président

### RAPPORTS

- 01 Nomination du Secrétaire de séance
- 02 Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 15 décembre 2022
- 03 Rapport d'orientations budgétaires 2023
- 04 Acquisition d'une solution de vente de titres de mobilité – tickets SMS – auprès d'ATSUKE via la CATP d'AGIR
- 05 Acquisition d'une nouvelle application mobile multimodale Optymo
- 06 Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes déployé par le CDG 90

### **DELIBERATION N° 01 - Nomination du Secrétaire de séance**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 930 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne Monsieur Tony KNEIP comme secrétaire de séance.

### **DELIBERATION N° 02 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 15 décembre 2022**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 930 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

### **DELIBERATION N° 03 – Rapport d'orientations budgétaires 2023**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 180 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- prend acte de l'existence du Rapport d'orientations budgétaires 2023,
- prend acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2023.

### **DELIBERATION N° 04 – Acquisition d'une solution de vente de titres de mobilité – tickets SMS – auprès d'ATSUKE via la CATP d'AGIR**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 180 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- valide les orientations du présent rapport,
- autorise le Président à signer le marché subséquent et la convention de mandat permettant l'acquisition d'une solution de vente de titres de mobilité – ticket SMS – auprès d'ATSUKE via la CATP d'AGIR ainsi que tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **DELIBERATION N° 05 – Acquisition d’une nouvelle application mobile multimodale Optymo**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 180 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- valide les orientations du présent rapport,
- autorise le Président à signer le marché subséquent permettant l’acquisition d’une nouvelle application mobile multimodale Optymo auprès de Monkey Factory via l’UGAP ainsi que tous les actes nécessaires à l’application de la présente délibération.

### **DELIBERATION N° 06 – Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes déployé par le CDG 90**

---

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 180 voix pour,

Bien que cette adhésion ne soit pas obligatoire, après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

- d’y adhérer,
- de demander le rattachement du SMTC au dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes du Centre de Gestion,
- d’autoriser le Président à signer la convention procédant au rattachement ainsi que tout document y afférent,
- d’inscrire les crédits requis pour les droits d’adhésion au budget et ainsi d’autoriser la dépense correspondante. Le SMTC aura à s’acquitter du forfait de 100 € tel que précisé ci-avant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le présent procès-verbal.**

Le Président,  
Roland JACQUEMIN